

**AVENANT N°1**  
**CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS**  
-  
**C.F.A.**

**N°SF0183**

**Préambule :** par envoi du 5 juillet 2016 a été soumis à la signature du HOCKEY CLUB DE CAEN un avenant n°1 à son contrat d'objectifs financiers. Ledit avenant ayant été retourné aux services fédéraux barré et non-signé, la décision de non-validation du HOCKEY CLUB DE CAEN pour sa participation au championnat de France de division 1 pour la saison 2016/2017 a été prononcée par la CNSCG en date du 12 juillet 2016. A la suite de l'appel interjeté par le club en date du 18 juillet 2016, la commission fédérale d'appel s'est réunie le 1<sup>er</sup> août 2016 et a prononcé une décision de réformation, laquelle a entraîné la rédaction du présent avenant qui devra être retourné signé sans délai à la FFHG pour que soit validée la participation du club en cause dans le championnat susvisé.

Je soussigné(e) (nom-prénom) : Monsieur / Madame .....

Né(e) le ..... à : .....

De nationalité : .....

Demeurant : .....

Agissant en ma qualité de Président du groupement sportif de **HOCKEY CLUB DE CAEN**

*(pas de représentation ou de pouvoir possible)*

**AYANT MON EQUIPE DE HOCKEY SUR GLACE, POUR LAQUELLE JE SIGNE LE PRESENT CONTRAT, ENGAGEE POUR LA SAISON 2016/2017 EN DIVISION 1 ;**

✚ Reconnais avoir pris connaissance des textes fédéraux et notamment du règlement de la commission nationale de suivi et de contrôle de gestion (C.N.S.C.G.) ;

✚ Reconnais avoir reçu une notification de la commission fédérale d'appel (C.F.A.) m'indiquant qu'une décision de validation a été rendue concernant le maintien de mon groupement sportif dans la division concernée. Toutefois les réserves émises par la C.N.S.C.G. ont été maintenues par la C.F.A. du fait du :

- Non-respect partiel des termes du contrat d'objectifs financiers en cours ;
- Dépassement de la masse salariale plafonnée.

✚ Accepte que la C.N.S.C.G. subordonne la participation de mon groupement sportif dans la division concernée à un certain nombre de mesures prévues dans les dispositions particulières de l'article 12 du règlement de la C.N.S.C.G.

✚ **M'engage par conséquent à respecter l'ensemble des directives et objectifs donnés par la C.N.S.C.G. à mon groupement sportif afin de pouvoir évoluer sainement au sein de la Division 1 la saison prochaine, à savoir :**

- Pénalité financière d'un montant de 2 600€ avec sursis correspondant au non-respect des termes du contrat d'objectifs financiers en cours, à savoir dépassement de la masse salariale ;
- Pénalité financière d'un montant de 2 200€ avec sursis correspondant au non-respect des engagements pris lors de la signature du contrat d'objectifs financiers à savoir « respecter le budget prévisionnel 2015/2016 corrigé » ;

✚ Reconnais et accepte que la C.N.S.C.G. examine en cours et/ou en fin de saison sportive la situation financière de mon groupement sportif et reconnais qu'elle sera amenée à prendre toute décision en cours et/ou en fin de saison sportive, qu'elle jugera nécessaire pour la santé économique et sportive de mon groupement sportif sur la base des documents qu'elle me demandera à tout moment de la saison sportive de lui fournir et selon les règles de la C.N.S.C.G. ;

✚ Reconnais et accepte que la C.N.S.C.G. a également compétence pour proposer en cours et/ou en fin de saison sportive au Bureau directeur et/ou à la commission disciplinaire fédérale la prise de mesures et/ou sanctions en cours et/ou en fin de saison sportive, prévues à l'article 12 du règlement de la C.N.S.C.G., selon l'infraction ou la situation constatée.

✚ Reconnais être informé de la publication des directives et objectifs fixés dans le présent avenant au contrat d'objectifs financiers sur le site internet de la fédération dès sa notification par e-mail à mon groupement sportif.

**Conformément à l'article 10.3 du règlement de la C.N.S.C.G., la non réalisation des objectifs fixés dans un contrat d'objectifs financiers signé par un Président de groupement sportif conditionnant la participation du groupement sportif au niveau de compétition qui le concerne, entraînera des mesures et/ou sanctions en cours ou en fin de saison sportive, qui pourront aller jusqu'à la rétrogradation, comme prévus à l'article 12 du règlement C.N.S.C.G.**

Fait à ..... le .....

Signature du Président de la C.F.A.



Signature du Président du club  
*Précéder de la mention « lu et approuvé »*

Cachet du club :